

Les devoirs : à la maison ou à l'école ?

Nos enfants ont repris le chemin de l'école pour leur dernier trimestre de cours et vont, bientôt, être confrontés à des contrôles de fin d'année. Où vont-ils s'entraîner à réviser ? À la maison ? À l'école ? Ou dans une école de devoirs ? La question se pose pour tous même si, selon le niveau d'études, les exigences et les difficultés, les réglementations sont différentes. Petit état de la question.

En ce qui concerne le fondamental, la question de l'étude des matières en dehors de l'école est encadrée par un décret. Mais le débat n'est pas clos. Ce décret est mal connu, mal compris, mal appliqué et les pratiques des écoles sont très disparates.

Ce n'est pas le principe du devoir ou de la leçon qui est remis en question par le décret : l'enfant a besoin de moments de mémorisation ou d'exercices pour fixer une matière. Ce qui est interrogé, c'est l'externalisation de ce travail pédagogique hors de l'école et donc au sein de la famille. De nombreux pédagogues⁽¹⁾, en effet, sont d'accord depuis toujours sur la nécessité de limiter fortement les devoirs à domicile dans l'enseignement fondamental et de bien les encadrer dans le secondaire.

RÉSISTANCE

En 2001, le décret a tenté d'en baliser les contours en se basant sur ces nombreuses études tout en tenant compte de la résistance d'une partie du corps enseignant et des parents à une suppression totale des devoirs à domicile. Il les a ainsi adaptés à l'âge et au rythme de l'enfant. Résultat : ces devoirs, qui devraient être faits par les enfants sans le soutien des parents, consistent en de brefs exercices d'écriture, de lecture et de récitation en 1^{er} et 2^e primaire, ne peuvent dépasser les 20 minutes en 3^e et 4^e primaire et les 30 minutes en 5^e et 6^e primaire.

En effet, les apprentissages scolaires sont du ressort des pédagogues alors que les parents, eux, ont pour mission de s'intéresser à la vie de leur enfant à l'école, de l'écouter et de veiller à son hygiène de vie.

LA MISSION DE L'ÉCOLE

Certains crient à la démission des parents. Vraiment ? Nombre d'entre eux, et c'est normal⁽¹⁾, n'ont pas les compétences requises pour enseigner à leurs enfants le calcul ou la conjugaison. Par ailleurs, beaucoup de parents travaillent jusqu'à 17h. Le temps d'aller chercher le même à l'école, de braver les embouteillages... il est près de 18h30-19h quand ils arrivent à la maison. Selon l'état des lieux de l'accueil temps libre ré-

cemment publié par l'Observatoire de l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, au moins 30% des enfants restent à la garderie jusque 17h ou au-delà⁽²⁾. Une fois rentrés, il faut préparer le souper, donner le bain aux plus jeunes, manger en famille et mettre les enfants au lit pas trop tard. Où caser encore les devoirs s'ils n'ont pas été faits à l'école ? Et pourquoi l'école, en collaboration avec les acteurs de l'accueil extrascolaire (pourvu qu'ils soient formés et en mesure d'aider les enfants ainsi que de faire le retour aux enseignants) ne pourrait-elle pas organiser le travail d'appropriation des matières en son sein, pendant les heures où l'attention des enfants est la meilleure et dans des conditions égalitaires pour tous ? Cela permettrait aux enseignants d'ajuster leurs exigences en fonction de leur observation du travail effectué par leurs élèves et de transmettre leurs remarques aux parents via un cahier de communication ou des réunions.

EN SECONDAIRE

Pour les élèves du secondaire, les devoirs et leçons ne sont pas réglementés. Les grands médias ont relayé récemment la surcharge vécue par une partie des élèves, souvent due à un manque de concertation entre enseignants. Notons qu'à ce niveau aussi, les inégalités entre familles jouent et que la possibilité de faire devoirs et leçons à l'école, avec l'encadrement d'adultes compétents, devrait être offerte à tous. Une étude dirigée est organisée (gratuitement parfois, payante le plus souvent) par une série d'établissements scolaires, mais la pratique n'est pas générale. Des cours de remédiation sont également organisés dans de nombreuses écoles, mais pas de manière systématique.

Enfin, même dans les universités, on s'aperçoit de la nécessité d'encadrer et de soutenir les étudiants dans leur travail d'appropriation. C'est ainsi que certaines d'entre elles ont lancé des sessions encadrées de « blocus ».

Un exemple à suivre !

Anne-Marie Dieu,
Vice-présidente du Conseil d'Administration

1) Comme, entre autres Philippe Meirieu et Philippe Perrenoud.

2) www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10150